

« Kit éthique » à l'attention des Organisations sportives du Canton de Genève



1

Un «kit éthique», pourquoi ?

La prévention des violences dans le sport ne passe pas uniquement par une adaptation des comportements individuels mais également par une modification des structures et du fonctionnement des organisations sportives.

Une organisation sportive qui souhaite garantir un sport sain et éthique peut agir sur trois axes: adapter ses statuts, communiquer de manière claire et enfin mettre en œuvre des actions concrètes.

Afin d'accompagner les organisations sportives genevoises dans leurs efforts et de leur faciliter la tâche, le Bureau de la prévention des violences de l'AGS a mis en place un «kit éthique».

2

Contenu du «kit éthique» ?

Ce «kit éthique» propose trois mesures concrètes qui peuvent rapidement être mises en place et constituent d'importants premiers pas en vue de développer un sport sain et respectueux des valeurs éthiques et qui prévient les comportements inappropriés.

Mesure 1 : Insérer dans les **statuts** de votre organisation sportive :

- 1) **un article** (disponible en annexe) afin de reconnaître la charte d'éthique et les statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic
- 2) **un article** (disponible en annexe) sur l'affiliation de votre organisation sportive au rang supérieur

Mesure 2 : Insérer sur le **site web** de votre organisation sportive :

- 1) **un lien et le logo** (disponible en annexe) du service de signalement [Swiss Sport Integrity](#).
- 2) **un lien** vers le [Bureau de la prévention de l'AGS](#)

Mesure 3 : Procédez à une [évaluation éthique](#) à l'aide d'un outil développé par Swiss Olympic afin de savoir quelles actions concrètes votre organisation pourrait réaliser

3

Propositions pour aller plus loin :

- 1) Consulter le document [Standard de la branche. Exigences et recommandations pour le sport Suisse](#) qui liste les démarches à mettre en place pour les fédérations et clubs d'ici le 1er Janvier 2026 afin de respecter les standards de Swiss Olympic en matière d'éthique.
- 2) Mettre en place une commission éthique ou un-e délégué à l'éthique au sein de votre organisation
- 3) Demander aux membres de votre organisation qui sont en contact avec des enfants de vous transmettre un [extrait spécial du casier judiciaire](#) au moment de leur engagement
- 4) Contacter le [Bureau de la prévention de l'AGS](#) afin de bénéficier des nombreuses ressources mises à votre disposition en matière de prévention des violences.

4

Ressources de Swiss Olympic et exemples concrets de diverses mesures :

- [Charte d'éthique de Swiss Olympic](#)
- [Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse](#)
- [Modèle d'ancrage statutaires des exigences du « Standard de la branche pour le sport suisse »](#)
- [Page éthique de l'Association Genevoise de Gymnastique](#)
- [Commission de prévention de l'Unihockey Club Begnins](#)